



## Les communes et leurs élus, face à l'érosion de la biodiversité

Atelier 1 du Congrès des Parcs 2022 en Brière

### Compte rendu



Atelier présidé par Pascal Duforestel, président du PNR du Marais poitevin.

Atelier animé par Elisabeth Gallien (PNR Préalpes d'Azur), Aurélie Philippeau et Thierry Mougey (FPNRF).

Intervenantes : Aurore Clavel et Julie Larcher, Cerema.

Élus témoins : Jean-Luc Blaise (maire de Mantet, PNR des Pyrénées catalanes), Patrick Camus (conseiller délégué à Plougoumen, PNR du Golfe du Morbihan), Gilbert Chabaud (maire de Saint-Pierre-de-Frugie, PNR Périgord-Limousin) et Serge Hiet (maire de Val-de-Vesle, hors PNR).

Grand témoin : Marjorie Jouen (CORP FPNRF).

Les témoignages et les échanges de cet atelier, dont près de deux-tiers des 115 participants étaient des élus municipaux, départementaux ou régionaux, conduisaient à penser que le titre de cet atelier aurait pu inclure le terme « combat ». Car il a été question, souvent, de la triple dimension stratégique, mobilisatrice et offensive des actions menées. Au final, il n'est pas sûr que la lutte contre l'effondrement de la biodiversité sera remportée, car les pressions entropiques qui s'exercent sur le Vivant sont fortes, mais l'opiniâtreté et la capacité de persuasion permettent déjà d'enregistrer des résultats concrets encourageants. De plus, une commune localisée dans un PNR peut s'appuyer sur l'équipe du syndicat mixte du PNR, pluridisciplinaire, de proximité et spécialisée dans la gestion de projets en développement durable.

4 846 communes sont situées dans un PNR. Leur « profil type » est le suivant : commune rurale (selon la définition Insee) de 1 235 habitants (moyenne française : 1 928) pour 46 habitants/km<sup>2</sup> (moyenne française : 119), avec une richesse en patrimoine naturel reflétée par l'importance des surfaces bénéficiant d'un statut de protection. En effet, respectivement 27 et 43% de la surface terrestre métropolitaine du réseau Natura 2000 et des réserves naturelles se situent au sein du réseau des 58 PNR, soit bien plus que la part du territoire national classé en PNR (19%).

L'atelier s'est organisé en deux sessions thématiques introduites par les expertes du Cerema et illustrées par des exemples : comment s'assurer de l'implication de tous à partir d'une volonté ou impulsion individuelle focalisée sur la biodiversité ? Sur quels partenaires et réseaux s'appuyer pour couvrir la transversalité des enjeux liés à la biodiversité ? De fait, c'est de l'ensemble du champ couvert par les transitions engagées dans leur commune que les 4 élus municipaux-témoins ont parlé. En contrepoint, le débat a montré la variété des approches propres à chaque territoire, même si certaines lignes de force se sont dégagées :

- Sur les thèmes couverts : la pollution lumineuse, qui mène à l'énergie (consommation et production) ; la préservation des espaces naturels et la mise à l'abri de parcelles convoitées par l'urbanisation, qui donne à un foncier négligé de la valeur aux yeux de tous ; la désimperméabilisation des cours d'école ou la végétalisation des cimetières, qui soulève un débat et interpelle des parents, des enseignants et des personnels communaux ; les opérations de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, qui induisent un nouveau regard sur le « végétal local » ; la mobilité douce, qui conduit à structurer ou inventer des services collectifs ; les événements ou pratiques touristiques, qui interpellent aussi les comportements et les options économiques de la population résidente ; les Solutions fondées sur la Nature, qui

privilégient la phyto-épuration dans l'assainissement des eaux usées ; la réduction de l'empreinte biodiversité de la restauration collective, qui permet de valoriser les agriculteurs locaux vertueux ; les recherches d'alternatives à l'utilisation des pesticides, qui améliorent le bien-être des habitants ; etc.

- Sur les méthodes pour mobiliser, affiner un projet ou en assurer la pérennité : le fonctionnement en binôme élu/technicien, qui est la première condition d'une possible réussite de l'action publique ; la communication, qui se décline de plus en plus en mode numérique mais aussi en mode convivial, qui demeure très efficace ; l'éducation et la formation (adaptée à chaque métier) pour toucher tous les âges et tous les types d'acteurs ; les sondages permettant à tous de s'exprimer et pas seulement aux grincheux ou aux motivés ; les budgets participatifs, qui favorisent une implication citoyenne concrète ; le dialogue et le débat, qui doivent marquer les différentes étapes d'un projet avec les partenaires ou les opposants ; etc.
- Sur la démarche à suivre et les outils à mobiliser : l'expérimentation apparaît la plus sage option pour tester une idée ; les Atlas de la Biodiversité Communale permettent de fonder l'action sur un diagnostic solide ; l'outil foncier via le droit de préemption de la commune (voire l'analyse préalable obligatoire du sous-sol) s'avère un instrument puissant et performant ; la voie culturelle et l'approche par les loisirs montrent souvent une efficacité consensuelle inattendue ; l'inclusion de clauses environnementales dans les marchés publics (16% du PIB communautaire) constitue un levier puissant ; le fonctionnement en régie interne, qui peut aider à l'acculturation des équipes. La « reconnaissance » (label, trophée...) est plus controversée car, si elle peut catalyser la mobilisation temporaire de la population ou des techniciens, la multiplication des signes distinctifs, illustrée par le « tableau de chasse » des communes-témoins, crée une confusion, qui invite à se demander pourquoi le seul fait d'être reconnu « parc naturel régional » (classement attribué par l'État sur la base d'une charte) ne suffit pas. La reconnaissance automatique des PNR en tant que « Territoires engagés pour la nature » avait, par exemple, été sollicitée par le réseau des PNR lors de la création du dispositif (début 2018).

Quelques idées pertinentes pourraient être explorées pour aller au-delà de cet atelier : une bourse à idées et pas seulement des échanges de bonnes pratiques, le renforcement de la formation des élus et techniciens sur le thème de la biodiversité, notamment sur les possibilités d'inclure des clauses environnementales dans les marchés publics et d'utiliser au mieux les outils fiscaux en faveur de la biodiversité, le recensement et l'analyse-critique de tous les signes de reconnaissance existants, une analyse économique plus poussée d'actions de transition engagées dans des communes et, pourquoi pas, un examen plus exigeant des projets structurants (pas toujours utiles ou « d'un autre âge ») au filtre de leur atteinte à la biodiversité commune, dans le cadre d'une meilleure cohérence des politiques publiques. Afin de pouvoir accompagner davantage encore les 4 846 communes situées en territoire PNR (et près de 400 EPCI) pour qu'elles intègrent la biodiversité de manière transversale dans leur action, il est sans doute encore nécessaire de rappeler que le réseau des PNR doit pouvoir disposer de moyens à la hauteur de l'enjeu.

La boîte à idées et suggestions placée à la sortie de la salle a été abondamment remplie. Les contributions ont notamment visé certaines lacunes méthodologiques à combler : l'enjeu de la biodiversité doit être intégré en amont des projets et de manière transversale dans les appels à projets. Un appui ou des conseils techniques pour intégrer l'enjeu de biodiversité dans les différents documents d'urbanisme ou de programmation (PCAET, PAT, SCoT, PLU, etc) et pour utiliser les dotations *ad hoc*.

Compte-rendu rédigé par Marjorie Jouen (CORP FPNRF) et Thierry Mougey (FPNRF).

